

Nous regrettons qu'on ait cru nécessaire de rédiger la nouvelle loi en termes si filandreux que de nombreux contribuables auront de la difficulté à comprendre leur position fiscale et à remplir leur déclaration d'impôts sans l'aide d'experts.

Monsieur l'Orateur, j'insiste sur les mots «sans l'aide d'experts». Certains se demandent si même l'aide d'experts résoudra le problème.

Le *Financial Times* signale que jusqu'ici le secteur privé s'est plaint surtout du mauvais libellé et du manque de souplesse du bill que même les experts en fiscalité ne peuvent comprendre rapidement. Un des plus grands experts en fiscalité du pays, M. Lancelot J. Smith, président de l'Institut canadien des comptables agréés qualifie le bill de:

Mesure fiscale la plus complexe et la plus volumineuse jamais présentée au Parlement.

Même après avoir exercé toute sa vie la profession d'expert en fiscalité, M. Smith a déclaré lors de la réunion annuelle de l'Institut à Winnipeg: «Les complexités du bill C-259 m'échappent encore». «S'il en est ainsi avec mon expérience», a-t-il ajouté, «que Dieu vienne en aide au généraliste». M. Smith a déjà été président de la Commission de la réforme fiscale de l'Ontario.

Un autre spécialiste en matière financière, M. Vincent Egan, rédacteur financier écrivait dans le numéro du 10 septembre du *Telegram* de Toronto:

Les nouvelles réformes fiscales engendreront un régime plus complexe et plus replâtré que jamais auparavant. Si c'est une plaisanterie, elle n'est pas drôle. Si ce n'en est pas une, alors M. Benson et ses collaborateurs doivent être disposés même à cette date tardive à les simplifier le plus possible.

Le bill C-259 déconcerte autant l'Association canadienne du barreau que les comptables. En effet, on a pu lire ce qui suit dans le numéro du 3 septembre du *Globe and Mail*:

La mesure sur la réforme fiscale du ministre des Finances Edgar Benson est complexe, difficile, troublante et déconcertante.

Les délégués ont entendu 17 mémoires renfermant plus de 120,000 mots sur les divers aspects de la mesure, et le comité spécial de la réforme fiscale de l'Association doit présenter des instances à M. Benson.

M. Ronald D. Bell de Calgary dit que bien qu'il soit difficile de saisir les principes dont s'inspire le nouveau bill, ils semblent remarquablement clairs comparés aux textes destinés à les faire connaître au public canadien. Les avocats qui abordent périodiquement le domaine fiscal seront dans l'impossibilité, à la lecture du bill, d'acquiescer de ses connaissances pratiques du nouveau régime. Le gouvernement n'aurait pas dû publier les réformes fiscales sans avoir fait rédiger clairement les nouvelles idées.

Un autre avocat, John D. Smith de Vancouver, juge le bill extrêmement compliqué et rédigé dans un langage et selon des conceptions inusités. Le grand nombre de définitions et de renvois qu'il comporte ferait croire que le rédacteur a été, dans son enfance un fervent du jeu de l'oie.

• (2.20 p.m.)

**M. Howard (Okanagan Boundary):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. Crouse:** Si le député voulait bien rester assis et écouter...

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce invoque le Règlement.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Je voulais simplement faire remarquer, en l'absence du député de Cape Breton-East Richmond, que le député est en train de lire son discours.

**M. Crouse:** Non, monsieur l'Orateur, le député ne lit pas son discours. Il lit des citations de texte de ceux qui vilipendent le bill sur la réforme fiscale actuellement devant la Chambre. Si le secrétaire parlementaire avait écouté ces critiques, il se serait rendu compte de l'inquiétude suscitée parmi les experts fiscaux et les économistes du pays par l'enchevêtrement de mesures diverses présentées comme une réforme fiscale.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** L'honorable député me permet-il une question?

**M. Crouse:** J'ai la parole, monsieur l'Orateur. Quand j'aurai terminé, je répondrai à toutes les questions du secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Que nous demande-t-on de faire maintenant? On demande au Parlement d'adopter ce dédale de changements fiscaux rapidement, assez rapidement pour qu'ils puissent prendre force de loi d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1972. A mon sens, cette hâte à introduire des changements massifs, cette hâte à imposer de nouvelles charges fiscales aux Canadiens en ce moment n'est pas opportune. Je crois qu'en ces temps de chômage intense, à un moment où l'entreprise est étouffée par les impôts, le premier devoir des membres de cette Chambre est de faire en sorte que les recettes fiscales soient dépensées avec discernement. D'où les questions: Pourquoi le gouvernement actuel a-t-il besoin de tous ces fonds additionnels? L'administration en fait-elle une bonne affectation? Les utilise-t-elle à bon escient? Après tout, nous ne sommes pas en guerre actuellement, et notre population ne dépasse pas les 22 millions. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander où va exactement tout cet argent.

Si nous voulons trouver des réponses à ces questions, nous n'avons qu'à consulter le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1970. Nous prenons alors péniblement conscience du gaspillage et des extravagances du gouvernement dont les dépenses continuent leur montée en spirale tout comme la fusée qui s'en va à la lune. Il serait trop laborieux de lire le rapport tout entier, mais je vais relever quelques postes qui prouvent clairement pourquoi on accuse le gouvernement de ses dépenses ruineuses et pourquoi celui-ci doit continuer de plonger de plus en plus dans les poches du contribuable moyen.

Ainsi, à la page 10 du rapport nous lisons sous le poste intitulé «Communications», que le net accroissement dans les dépenses du ministère, compte non tenu du ministère des Postes, résulte en grande partie d'une augmentation de 3.2 millions de dollars—soit 28 p. 100—au chapitre de l'administration, de l'exploitation et de l'entretien. L'augmentation de 21 millions résulte surtout d'une augmentation de 11 millions dans les traitements et les indemnités, et de 9 millions dans les frais d'expédition du courrier. Puis il y a cette petite note qui mentionne que les dépenses du ministère n'incluent pas les relèvements rétroactifs de traitements et salaires de 3.9 millions de dollars versés au cours de l'année et imputés à la réserve pour redressement des traitements.